

(35) Au sujet de l'obligation d'établir un poste de pompiers et de police dans l'hôtel-de-ville de Rosemont;

(36) Au sujet de la majorité des 2/3 requise pour l'adoption de certains rapports du Bureau des Commissaires;

(37) Au sujet de la majorité des 2/3 requise pour amender les rapports des Commissaires et voter des crédits à même le fonds d'emprunt;

(38) Au sujet de la majorité requise pour l'adoption de rapports, en vertu de l'article 338A de la charte.

(39) Au sujet de la majorité requise pour l'approbation du plan ou carte de la Cité;

(40) Au sujet de l'amendement des rapports des Commissaires relatifs aux crédits annuels;

(41) Au sujet du paiement du coût des égouts dans certains cas.

Résolu: D'amender cet item en spécifiant les cas où la Cité pourra faire des arrangements avec les propriétaires à qui l'on a chargé le coût d'égouts qui ne leur sont d'aucune utilité.

(42) Au sujet de la majorité requise pour modifier le plan de la Cité;

L'amendement No 43 est retranché, vu que cet amendement était la répétition du No 37;

(44) Au sujet de la majorité requise pour opérer des virements de crédits;

(45) Au sujet du vote des compagnies à fonds social;

(46) Au sujet de la taxe sur les cirques, etc.;

(47) Au sujet de la révocation des licences;

(48) Au sujet de l'ouverture des boîtes de scrutin après l'élection;

(49) Au sujet de l'obligation des électeurs de voter pour autant de candidats qu'il y a de Commissaires à élire. Ce dernier projet d'amendement est rejeté.

MM. les échevins Loranger et Turcot votant pour et Son Honneur le Maire et MM. les échevins Mayrand, Ménard, Giroux et L. A. Lapointe votant contre.

Les amendements Nos 50 et 51, le premier au sujet du pouvoir du Greffier de la Cité de donner des certificats pour permettre à des citoyens dont les noms ont été omis de la liste des électeurs de voter, et le deuxième, au sujet du pouvoir d'imputer sur le fonds d'emprunt le coût de bateaux traversiers pour l'Île Ste-Hélène, sont approuvés.

Les amendements suivants sont aussi approuvés:

(1) Au sujet de la disponibilité durant l'exercice suivant des crédits votés pour l'exécution de travaux ordonnés, entrepris ou commencés;

(2) A l'effet de prendre \$400,000 sur le fonds d'emprunt pour réparations aux rues et trottoirs durant l'année 1915;

(3) Au sujet du décompte des bulletins de vote devant un juge;

(4) Au sujet de l'imposition d'une taxe d'un sou à cinq sous sur chaque personne admise à un théâtre ou autre place d'amusements;

(5) Au sujet des conduits souterrains;

(6) Au sujet de l'imposition d'une taxe n'excédant pas \$25.00 sur les débardeurs et autres ouvriers étrangers qui viennent travailler à Montréal durant la bonne saison.

Soumise une communication du Trésorier de la Cité demandant que l'intérêt sur les arrérages de taxes soit augmenté de 5% à 6%.

(35) Re obligation of establishing a police and fire station in the Town Hall of Rosemont;

(36) Re majority of 2/3 required for the adoption of certain reports from the Board of Commissioners;

(37) Re majority of 2/3 required to amend the reports of the Commissioners and to vote appropriations ex-loan fund;

(38) Re majority required for the adoption of certain reports under Art. 338a of the Charter;

(39) Re majority required for the approval of the plan or map of the City;

(40) Re amendments to the reports of the Commissioners concerning the annual appropriations;

(41) Re payment of the cost of sewers in certain cases.

Resolved: To amend this item by specifying the cases where the City may make arrangements with the proprietors to whom the cost of sewers, which are of no use to them, has been charged.

(42) Re majority required to modify the plan of the City;

The amendment No. 43 was struck out inasmuch as it was a repetition of No. 37.

(44) Re majority required to vary appropriations;

(45) Re vote of joint stock companies;

(46) Re tax on circuses, etc.;

(47) Re revocation of licenses;

(48) Re opening of ballot boxes after the election;

(49) Re obligation, for electors, to vote for as many candidates as there are Commissioners to be elected;

The last mentioned draft of amendment was rejected. Aldermen Loranger and Turcot voting in the affirmative and His Worship the Mayor and Aldermen Mayrand, Ménard, Giroux and L. A. Lapointe in the negative.

The amendments Nos. 50 and 51, the former concerning the power of the City Clerk to give certificates in order to enable the citizens whose names have been omitted from the voters' list to vote, and the latter concerning the power to charge against the loan fund the cost of ferry boats for St. Helen's Island, were approved.

The following amendments were also approved:

(1) To authorize the City to apply to the carrying out of works ordered, undertaken or begun, the amounts voted for such works in the preceding year;

(2) To authorize the City to take ex-loan fund an amount of \$400,000 for repairs to streets and sidewalks during the year 1915;

(3) Re recount of ballot papers before a judge;

(4) Re levying of a tax of 1 to 5 cents on each person admitted into a theatre or other place of amusement;

(5) Re underground conduits;

(6) Re levying of a tax not exceeding \$25 on outside longshoremen and other laborers who come and work in Montreal during the busy season.

Submitted a communication from the City Treasurer, asking that the rate of interest on arrears of taxes be raised from 5% to 6%.